

**ATTESTATION DE DÉPÔT  
D'UN MANUEL D'ACTIVITÉS PARTICULIÈRES  
avec des **AÉRONEFS TÉLÉPILOTÉS****

Délivrée conformément au paragraphe 3.5.1 de l'annexe II de l'arrêté du 11 avril 2012 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans aucune personne à bord, aux conditions de leur emploi et sur les capacités requises des personnes qui les utilisent.

**Nom et adresse de l'exploitant :**

**COMPETENCE DRONE – Romain Chocart  
5 rue Ligner  
75020 PARIS**

a déposé auprès de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord :

**- un amendement au Manuel d'Activités Particulières**

Référence : MAP Compétence Drone – Romain Chocart Édition n°1.1 du 07/01/15 ;  
 Note : Cette édition du MAP est applicable par l'exploitant à compter de la réception de cette attestation de dépôt.

**- une Déclaration de conformité aux dispositions réglementaires datée du 07/01/15.**

**PERIMETRE DES ACTIVITES CONCERNEES :**

Activité	Scénario	Aéronef			
		Constructeur	Type	Famille	Catégorie
OBS	S-1 S-3	Romain Chocart - COMPETENCE DRONE	CD-X4V1	Quadricoptère	D
			RCH-X6V3	Hexaoptère	E
			RCH-Y6V1	Hexaoptère	E

**Légende :**

**[AGR]** Les traitements agricoles, phytosanitaires ou de protection sanitaire et les autres opérations d'épandage sur le sol ou de dispersion dans l'atmosphère ;

**[FOR-AGR]** formation à l'activité AGR ;

**[LRG]** Le largage de charges de toutes natures

**[FOR-LRG]** formation à l'activité LRG ;

**[PUB]** Le remorquage de banderoles ou toute forme de publicité ;

**[FOR-PUB]** formation PUB

**[OBS]** Les relevés, photographies, observations et surveillances aériennes, qui comprennent la participation aux activités de lutte contre l'incendie

**[FOR-OBS]**

**[AUT]** Toute autre activité nécessitant une dérogation aux règles de l'air

**[FOR-AUT]** Formation à toute autre activité nécessitant une dérogation aux règles de l'air

Dans le cadre du scénario S3, une autorisation préfectorale est exigée au § 4 de l'arrête relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord. Celle-ci ne sera délivrée que pour les aéronefs télépilotes et les télépilotes inscrits dans la version du MAP en vigueur.

Fait le 11/02/15

Cachet et Signature :

Direction de la sécurité de l'aviation Civile Nord  
 Division Aviation Générale  
 Subdivisions Aéroports et Exploitants aériens  
 Orly Sud n° 108  
 94396 ORLY AEROGARE CEDEX

L'inspectrice de surveillance

Céline ARTIGUET

